

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Sur la programmation financière complémentaire au titre du CUCS pour l'année 2009, il n'y a pas eu de questions et la Commission a donné son accord pour cette délibération.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, le dossier d'attribution de subventions à plusieurs associations culturelles du 8^e arrondissement nous donne l'opportunité de rappeler notre attachement au volet culture de la politique de la Ville. Nous ne manquons pas une occasion de le faire, pourquoi ?

Parce que nous sommes toujours inquiets de la position de l'Etat en la matière. Au début de l'année, ce n'est que par une mobilisation importante des Maires de l'agglomération que les moyens affectés à la culture dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont été maintenus mais avec une épée de Damoclès suspendue sur les quartiers concernés. La décision ne vaut que pour cette année.

Parce que Lyon a développé une politique originale en matière culturelle avec la Charte de coopération culturelle qui engage les institutions les plus prestigieuses de notre ville à proposer et construire des activités avec les territoires et les populations les plus éloignées de l'offre artistique et culturelle.

Parce qu'il ne s'agit pas seulement de donner quelques moyens, bien limités en l'occurrence, si l'on rapporte au budget municipal dédié à la culture. Il s'agit au fond, avec cette approche territorialisée de l'action artistique et culturelle et la Charte de coopération culturelle, de changer de braquet en proposant de nouvelles orientations pour notre politique culturelle lyonnaise : plus de démocratie, plus de participation, plus de diversité.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)